



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/EM.6/L.1
2 juillet 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Réunion d'experts sur le renforcement
des capacités dans le domaine du commerce
électronique : mise en valeur des
ressources humaines
Genève, 29 juin - 1er juillet 1998
Point 3 de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DU COMMERCE ELECTRONIQUE :
MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Recommandations concertées *

A. Généralités

1. Les experts sont conscients de l'importance du commerce électronique pour les échanges et le développement et considèrent que la CNUCED peut beaucoup contribuer aux activités actuelles et futures dans ce domaine. Elle possède en particulier un avantage comparatif du fait qu'elle peut faire un travail à la fois analytique et pratique. Elle peut aussi aborder le commerce électronique dans une perspective intersectorielle, vu son mandat et ses compétences dans un large éventail d'activités complémentaires

*Adoptées par les experts à la 2ème séance plénière (séance de clôture), le mercredi 1er juillet 1998.

- facilitation du commerce, douanes, services bancaires, assurances, transport, etc. Ces atouts sont particulièrement utiles pour répondre aux besoins de formation des pays en développement, et notamment des pays les moins avancés (PMA).

B. Importance de la mise en valeur des ressources humaines pour le commerce électronique

2. Vu la rapidité du progrès technique ainsi que la spécificité des problèmes juridiques, réglementaires, sociaux et économiques posés par le développement du commerce électronique, il est primordial que tous les pays disposent d'outils idoines pour mettre en valeur les ressources humaines dans ce domaine. Il importe en particulier d'accroître la capacité des petites entreprises (PME) de participer au commerce électronique.

3. Un effort important est nécessaire pour aider les pays en développement à mieux comprendre la nature et le rôle du commerce électronique. A cette fin, il est essentiel d'établir des définitions, des analyses et des études économiques concernant les incidences du commerce électronique (et des propositions faites à ce sujet) sur les échanges et le développement.

4. Des connaissances, une expérience et une sensibilisation accrues dans le domaine du commerce électronique stimuleront et amélioreront la participation des pays en développement aux discussions internationales sur la question, notamment sur les normes. Ces efforts collectifs contribueront ainsi à l'établissement d'un cadre pour le commerce électronique mondial, dans l'intérêt de tous les participants.

C. Recommandations adressées à la CNUCED

5. En coopération avec les organisations et organismes compétents, la CNUCED devrait poursuivre ses activités d'assistance technique pour la formation au commerce électronique, et en particulier la formation d'instructeurs. Son assistance devrait être axée sur trois grandes catégories de personnes :

- responsables et négociateurs;
- dirigeants de PME et professionnels du commerce;
- techniciens (y compris les spécialistes de l'EDI et de l'Internet).

6. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux dans les domaines suivants :
- Analyse théorique et quantitative des effets du commerce électronique sur les échanges et le développement;
 - Organisation de séminaires régionaux pour mieux informer les pays membres des possibilités et des enjeux du commerce électronique, et de l'état actuel du débat sur la question (propositions concernant l'établissement d'un cadre mondial pour le commerce électronique, négociations et discussions internationales en cours dans diverses organisations);
 - Mise au point et diffusion de modules de formation au commerce électronique, en particulier dans le cadre du programme TRAINFORTRADE avec la coopération d'autres organisations et le concours financier du PNUD; promotion de techniques modernes interactives (CD-ROM, Internet) et du télé-enseignement, compte tenu des particularités culturelles et linguistiques locales;
 - Utilisation du réseau mondial de pôles commerciaux (GTPNet) pour la diffusion d'outils de formation au commerce électronique ainsi que pour l'échange constant de renseignements et de données d'expérience entre ceux qui pratiquent cette forme de commerce. A cet égard, il convient d'accorder une attention particulière aux stages de formation thématiques sur l'évolution actuelle des logiciels et sur l'application de techniques de pointe au commerce électronique.
7. Afin d'offrir les outils les plus actuels et les plus utiles pour la formation au commerce électronique, la CNUCED devrait poursuivre activement sa politique de coopération interinstitutionnelle et chercher à obtenir l'appui technique d'organismes ou organisations comme l'OMC, l'OIT, l'UIT, le CCI, l'OMPI, la CNUDCI, le PNUD, l'UNITAR, la BIRD, le FMI, l'OCDE, le CCI et l'ISOC, ainsi que des commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations régionales. Dans ce contexte, la CNUCED pourrait jouer un rôle important en sensibilisant ces organisations à la nécessité d'inscrire le commerce électronique à leurs propres programmes de formation.
8. Les donateurs et partenaires devraient fournir un appui financier et technique à la CNUCED dans cet important domaine.

9. La CNUCED devrait redoubler d'efforts pour établir des partenariats avec la société civile en vue d'offrir des outils appropriés de formation au commerce électronique. L'organisation de la première réunion de "Partenaires pour le développement" à Lyon, du 9 au 12 novembre 1998, offre une occasion historique de renforcer l'action dans ce domaine. Le Sommet de Lyon, après la réunion ministérielle tenue par l'OMC en mai 1998 et la réunion ministérielle de l'OCDE qui aura lieu à Ottawa en octobre 1998, devrait inciter tous les pays à contribuer à l'établissement d'un cadre mondial pour le commerce électronique.
